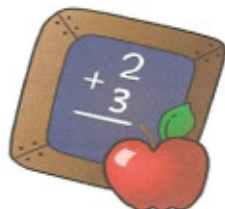




29/06/2009

POUR VOUS



Adhérents UDSP13 Sapeur-pompier Volontaire



Vos enfants ont entre 11 et 19 ans ?

Vous avez peut-être droit à la rentrée scolaire UDSP13



Pour en bénéficier, vous devrez fournir les justificatifs suivants :

- **Attestation de votre employeur spécifiant que vous ne bénéficiez pas déjà d'une telle aide dans le cadre de votre travail, ou attestation chômage.**
- **Un certificat de scolarité pour les enfants de moins de 11 ans qui entrent en 6^e ET pour les enfants de 17 à 19 ans.**
- **Copie du livret de famille ou cas échéant acte de naissance pour les enfants issus du mariage OU attestation sur l'honneur pour les enfants à charge.**

Tous ces renseignements devront parvenir
à l'Union Départementale
avant le 30 septembre 2009 dernier délai.

Pour toute question, contactez-nous au
04.42.87.76.78 ou 04.42.87.76.68